



HAL
open science

La mobilité sociale en France depuis les années 1970 au prisme d'une perspective comparative (Europe, Etats-Unis) - Mesures et causes

Louis-André Vallet

► To cite this version:

Louis-André Vallet. La mobilité sociale en France depuis les années 1970 au prisme d'une perspective comparative (Europe, Etats-Unis) - Mesures et causes. Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale – Actes du séminaire de recherche – Comité scientifique du CNLE-DREES (sous la direction de Nicolas Duvoux et Michèle Lelièvre), 2021, pp.92-99, 2021. hal-03455124

HAL Id: hal-03455124

<https://hal.science/hal-03455124>

Submitted on 21 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

■ DES TRAJECTOIRES DE GÉNÉRATIONS

La mobilité sociale en France depuis les années 1970 au prisme d'une perspective comparative (Europe, États-Unis) – mesures et causes

Louis-André VALLET
CNRS, OSC - Sciences Po

Louis-André Vallet souligne l'importance conceptuelle, théorique et sociétale de l'étude de la mobilité sociale entre générations. Il s'agit d'un objet central pour l'étude des sociétés et de leur dynamique. La première enquête nationale portant sur la mobilité sociale a été réalisée en Angleterre et au pays de Galles en 1949, sous la direction de David V. Glass (Glass, 1954). Après une première tentative à l'Ined à la fin de la décennie 1940, les premières données françaises réellement représentatives datent de l'enquête sur l'emploi conduite par l'Insee en 1953 – l'enquête Emploi a été la première enquête sur échantillon aléatoire en France et son concepteur, Jacques Desabie, était en relation avec David Glass. Enfin, dès la naissance de l'Association internationale de sociologie (AIS), fondée à Paris en 1949 sous l'égide de l'Unesco, la stratification sociale et la mobilité sociale entre générations sont des thèmes centraux. Le comité de recherche que l'AIS consacre à ces questions – le RC 28 – est, encore aujourd'hui, extrêmement actif.

En étudiant la mobilité sociale entre générations, les sociologues cherchent à répondre aux questions suivantes :

- D'une génération à la suivante, à quel degré les familles sont-elles immobiles ou mobiles, du point de vue de la position qu'elles occupent au sein de la structure sociale ?
- Quel est le destin social des individus ? Ou, plus précisément, que sont devenus les hommes ou femmes qui ont grandi dans un milieu social donné, sous l'angle de la position sociale qu'ils occupent à l'âge adulte ?
- Que peut-on dire du recrutement des catégories sociales ? C'est-à-dire, quelle est l'origine sociale des hommes ou femmes qui occupent une position sociale donnée ? Moins fréquemment adopté que le point de vue précédent des destinées sociales, celui des recrutements sociaux n'en est pas moins important car il concerne la formation et le renouvellement des catégories sociales. Joseph Schumpeter écrivait ainsi en 1927 : « Une classe [sociale] peut être comparée, pour toute la durée de sa vie collective, c'est-à-dire pendant le temps où elle demeure identifiable, à un hôtel ou à un autobus toujours rempli, mais rempli toujours par des gens différents. » (Schumpeter, 1927, p. 183). Ainsi, le recrutement de la classe ouvrière en France s'est fortement transformé au cours des dernières décennies. Alors que, dans les années 1970, les ouvriers étaient pour une part importante d'origine paysanne, le fort déclin du secteur agricole a entraîné une augmentation importante de l'autorecrutement : beaucoup plus qu'auparavant, les ouvriers d'aujourd'hui sont eux-mêmes enfants d'ouvrier.
- Quel est le degré d'ouverture de la société, c'est-à-dire son degré d'égalité des chances ? Ou encore, entre individus d'origines sociales différentes, les écarts relatifs dans l'accès aux différentes positions sociales sont-ils faibles ou importants ?
- Enfin, que peut-on dire de tout ce qui précède dans une optique comparative – question qui peut être déclinée dans deux directions ? Dans une société donnée, les aspects mentionnés plus haut évoluent-ils dans le temps, et si oui, en quel sens ? Quelles différences existe-t-il, sous ce rapport, entre les sociétés ?

Un outil ancien : la table de mobilité sociale

Pour répondre à ces questions, les sociologues utilisent classiquement des tables de mobilité sociale, outil d'analyse introduit dès 1904 en Angleterre comme en France (Merllié, 1995). Ils tirent tout d'abord les conséquences du fait que la profession exercée est le critère central du positionnement social de la majorité des adultes, et la source principale sinon unique de leurs revenus. La profession exercée a ainsi été considérée comme une approximation raisonnable du revenu permanent des individus. En outre, ceux-ci connaissent généralement bien la profession de leurs parents pendant leur jeunesse, et peuvent donc la déclarer lors d'une enquête.

Ainsi, la table de mobilité sociale rapproche la profession d'individus adultes de celle d'un de leurs ascendants – usuellement leur père. Et, en France, la question correspondante est restée la même depuis l'enquête de 1953 : « Quelle était la situation professionnelle de votre père (ou tuteur) au moment où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université ? » L'enquête française de référence est l'enquête Formation et qualification professionnelle (dite FQP) conduite par l'Insee en 1963, 1970, 1977, 1985, 1993, 2003, et 2014-2015. Cette série d'enquêtes est enviée à l'étranger, en raison de sa forte homogénéité et comparabilité au cours du temps, de même que pour la taille de ses échantillons, atteignant plusieurs dizaines

de milliers d'individus à chaque occurrence. Si l'information sur la profession du père a toujours été collectée, celle relative à la profession de la mère est également renseignée depuis l'enquête de 1977¹⁴.

Les tables de mobilité françaises utilisent généralement une nomenclature des positions sociales issues d'un regroupement des catégories socioprofessionnelles (CSP) ou, depuis 1982, des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Elles ventilent un échantillon de répondants adultes en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de l'ascendant en ligne, et de la leur en colonne.

L'enquête étant conçue pour être représentative, la distribution socioprofessionnelle des répondants fournit une image fidèle de la structure socioprofessionnelle française au moment de l'enquête. En revanche et en raison de l'intervention de divers phénomènes démographiques, la distribution de leurs origines sociales ne constitue qu'une approximation de la structure sociale réelle du passé. Il s'ensuit que l'écart entre les deux marges de la table de mobilité ne forme qu'une mesure approximative de la mobilité structurelle ou forcée, part de la mobilité totale qui ne serait due qu'à la seule évolution de la structure sociale au cours du temps.

À côté de cette perspective sociologique, il faut souligner que, depuis les travaux de l'Américain Gary Solon (1992) et du Canadien Miles Corak (2004), les économistes analysent la mobilité intergénérationnelle du revenu. Néanmoins, le revenu des ascendants n'est directement connu que dans un nombre assez limité de pays. En France, s'il est possible de connaître le revenu d'un individu par une enquête ou une source fiscale, il n'est pas possible de le rapprocher du revenu de son ascendant. Celui-ci doit donc être estimé (Björklund et Jäntti, 1997), ce qui soulève un certain nombre de difficultés.

Quelle est l'importance de l'immobilité sociale en France, comment a-t-elle évolué ?

Dans de tels tableaux, l'immobilité sociale – qui correspond à la diagonale de la table – renvoie au fait d'être classé dans la même catégorie socioprofessionnelle que son père. Son importance relative dépend du degré de finesse de la nomenclature retenue. Si l'on opte pour une classification en huit postes¹⁵, parmi les individus actifs ayant un emploi âgés de 35 à 59 ans lors de l'enquête, c'était, au milieu du XX^e siècle (1953), 51 % des hommes et 48 % des femmes qui étaient classés dans la même catégorie sociale que leur père. Mais la chute de l'immobilité sociale a été continue au cours des décennies qui suivent. Pour les hommes, elle vaut ainsi 40 % en 1970, 38 % en 1977, 37 % en 1985 et 35 % en 1993. Pour les femmes, il s'agit de 36 % en 1970, 31 % en 1977, 24 % en 1985 et 23 % en 1993 (Vallet, 1999).

Si l'on retient désormais la nomenclature plus actuelle des six groupes socioprofessionnels à ceci près qu'on distingue les employés et ouvriers qualifiés d'une part, des employés et ouvriers non qualifiés d'autre part, l'immobilité sociale s'élevait pour les hommes à 36 % en 1977, 34 % en 2003 et 35 % en 2015. Quant aux femmes, elle atteignait 36 % en 1977, 30 % en 2003 de même qu'en 2015 (Collet et Pénicaud, 2019a).

Ainsi, la mobilité sociale a toujours été plus importante que l'immobilité, et elle s'est accrue. Cet accroissement provient largement des transformations accélérées de la structure sociale, de la génération des pères à celle des fils ou filles, avec la transition d'une société où l'agriculture prédominait largement à une société industrielle, puis post-industrielle. Cette transformation est aujourd'hui ralentie. Par ailleurs, au sein de la mobilité verticale – c'est-à-dire entre des catégories qui peuvent être considérées comme hiérarchiquement ordonnées – la mobilité ascendante a toujours été plus importante que la mobilité descendante.

Tableau 1 • Destinées sociales des hommes et des femmes (35-59 ans) en 2015 selon le groupe socioprofessionnel de leur père (Insee Première 1739)

Catégorie socio-professionnelle du PÈRE	Catégorie socioprofessionnelle des FILS						Total
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	27	8	9	20	27	9	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1	21	23	24	24	8	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0	8	49	25	14	4	100,0

¹⁴ L'enquête Emploi, réalisée auprès d'échantillons de ménages, recueille aussi, depuis 1982, l'information sur la catégorie socioprofessionnelle du père et, depuis 2003, l'information sur la catégorie socioprofessionnelle de la mère.

¹⁵ Il s'agit de la seule nomenclature qui peut tirer parti des données de 1953 – disponibles sous forme agrégée – et reste approximativement comparable dans les décennies qui suivent : agriculteurs exploitants ; salariés agricoles ; artisans et petits commerçants ; gros indépendants et professions libérales ; cadres supérieurs ; cadres moyens ; employés et personnels de service ; contremaîtres et ouvriers.

Professions intermédiaires	1	8	27	31	26	8	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	1	7	13	27	43	10	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	1	7	8	19	44	22	100,0
Ensemble	3	9	20	25	32	10	100,0

Catégorie socioprofessionnelle des FILLES							
Catégorie socio-professionnelle du PÈRE	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Total
Agriculteurs exploitants	7	3	12	20	34	24	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1	8	16	29	27	20	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1	4	35	34	19	9	100,0
Professions intermédiaires	1	4	20	34	24	18	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	1	4	8	23	37	29	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	1	3	4	19	35	39	100,0
Ensemble	1	4	14	26	30	24	100,0

Le tableau 1 présente les destinées sociales des hommes et des femmes en 2015 selon le groupe socioprofessionnel de leur père. Par exemple, 27 % des fils d'agriculteurs exploitants étaient eux-mêmes agriculteurs exploitants, alors que 20 % appartenaient aux professions intermédiaires, 27 % étaient employés ou ouvriers qualifiés, et 9 % employés ou ouvriers non qualifiés.

De même, on remarque que la moitié (49 %) des fils de cadres et professions intellectuelles supérieures l'étaient eux-mêmes alors que 25 % appartenaient aux professions intermédiaires. Ainsi, sur quatre hommes issus de cette catégorie supérieure, un seul n'était ni cadre, ni profession intermédiaire. L'immobilité sociale est également marquée parmi les fils d'employés et ouvriers qualifiés : 43 % sont demeurés dans cette catégorie et 10 % sont devenus employés ou ouvriers non qualifiés. Mais on relève aussi que 13 % des fils d'employés et ouvriers qualifiés appartiennent aux cadres et professions intellectuelles supérieures et 27 % aux professions intermédiaires. Enfin, la destinée sociale des fils d'ouvriers et employés non qualifiés apparaît moins favorable que celle des fils d'employés et ouvriers qualifiés.

La structure socioprofessionnelle des femmes est nettement moins favorable que celle des hommes : 14 % des femmes appartenaient en 2015 aux cadres et professions intellectuelles supérieures contre 20 % des hommes ; ou encore, 24 % d'entre elles étaient employées et ouvrières non qualifiées contre 10 % des hommes. Ainsi, alors qu'un fils de cadre et profession intellectuelle supérieure sur deux est demeuré dans cette catégorie, ce n'est le cas que d'une fille sur trois (35 %) issues du même groupe social.

Tableau 2 • Évolution de l'immobilité sociale des hommes et des femmes (35-59 ans) selon le groupe socioprofessionnel de leur père (France, portrait social, édition 2019)

En %

HOMMES	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
1977	37	29	51	39	46	25
1985	32	28	57	33	43	17
1993	25	28	51	34	42	15
2003	27	21	52	33	43	17
2015	27	21	49	31	43	22

FEMMES	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
1977	39	21	20	28	37	49
1985	30	19	28	32	38	46
1993	20	10	33	31	38	46
2003	11	6	33	33	39	40
2015	7	8	35	34	37	39

Le tableau 2 présente l'évolution de l'immobilité sociale des hommes et des femmes au sein des différentes catégories sociales sur une période de presque quarante ans (Collet et Pénicaud, 2019 b). En 1977, 37 % des fils d'agriculteurs exploitants l'étaient eux-mêmes. Cette proportion a décliné jusqu'à atteindre 27 % en 2003 et 2015. Plus généralement et s'agissant des hommes, la part de l'immobilité sociale a décliné entre 1977 et 2015 dans toutes les catégories sociales. La diminution est légère pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, mais l'importance relative de cette catégorie dans la structure socioprofessionnelle a beaucoup augmenté en quarante ans. Dans ce contexte de croissance, il est donc remarquable que la part de l'immobilité sociale soit demeurée quasi stable au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Pour les femmes, l'immobilité sociale – mesurée par rapport au père – décroît depuis 1977 au sein des catégories agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise de même qu'employés et ouvriers non qualifiés. Elle est demeurée stable parmi les employés et ouvriers qualifiés. En revanche, elle a augmenté au sein des professions intermédiaires et surtout, parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures. En quatre décennies, le poids de cette catégorie dans la structure socioprofessionnelle des femmes a fortement crû et, contrairement à ce que l'on observe pour les hommes, l'immobilité sociale a aussi fortement augmenté : en 2015, une fille de cadre ou profession intellectuelle supérieure sur trois (35 %) l'est elle-même, mais ce n'était le cas que d'une sur cinq (20 %) en 1977.

Toutes les mesures et évolutions qui viennent d'être mises au jour concernent la mobilité observée. Comme on l'a vu, elles sont affectées par les transformations de la structure socioprofessionnelle, elles-mêmes reflet de l'évolution générale de la société française. Pour cette raison, elles ne disent rien, en elles-mêmes, d'une variation éventuelle de l'inégalité des chances sociales.

Comment mesurer l'inégalité des chances sociales ou le degré de fluidité sociale ?

On utilise à cette fin un indicateur statistique nommé *odds ratio*. Il mesure la force de l'association statistique au sein de quatre cellules – ou cases – du tableau de mobilité. Cet indicateur est très ancien : il a été découvert par le statisticien anglais George Udny Yule en 1900 (Vallet, 2007).

L'*odds ratio* a la propriété statistique rare de mesurer l'association « indépendamment des marges du tableau de mobilité ». En d'autres termes, il a la propriété essentielle de mesurer le lien entre deux origines et deux positions sociales indépendamment des évolutions structurelles de la société – l'importance relative des deux origines et des deux positions telle que les marges du tableau la reflètent. On soulignera que, de manière générale, une table de mobilité sociale est associée à un grand nombre d'*odds ratios*.

Appliqué au domaine de la mobilité sociale, l'*odds ratio* mesure l'avantage relatif qu'ont les enfants d'une catégorie sociale donnée, par rapport à ceux d'une autre catégorie sociale, pour l'accès à une certaine position plutôt qu'à une autre. Il varie entre 0 et plus l'infini, et prend la valeur 1 en situation d'indépendance statistique, c'est-à-dire quand les enfants des deux origines sociales ont exactement les mêmes chances d'accéder à la première position plutôt qu'à la seconde. Dans ce cas, il y a égalité des chances entre les enfants des deux origines sociales, ou encore une situation de fluidité sociale parfaite. Ainsi, et du fait de la propriété remarquable de l'*odds ratio*, l'étude de sa variation au cours du temps va permettre d'analyser si la société s'est, ou non, rapprochée de la situation d'égalité des chances sociales.

Tableau 3 • Odds ratios symétriques pour les hommes (et femmes en italique) entre 1977 et 2015 (Vallet, 2014 et Saillard)¹⁶

		Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1977	3,5 (2,7)	10,8 (9,4)	91,7 (410,4)
	1985	2,5 (2,3)	7,6 (11,1)	110,8 (109,4)
	1993	2,3 (2,2)	4,4 (5,2)	40,9 (67,1)
	2003	2,3 (1,8)	5,8 (8,1)	28,8 (63,0)
	2015	2,3 (1,7)	5,0 (7,0)	22,7 (34,1)
Professions intermédiaires	1977		1,8 (1,8)	6,3 (9,2)
	1985		1,8 (1,8)	4,6 (6,4)
	1993		1,5 (1,5)	4,3 (7,3)
	2003		2,1 (1,6)	3,8 (6,6)
	2015		1,5 (1,8)	2,7 (6,2)
Employés	1977			3,6 (2,3)
	1985			3,3 (2,6)
	1993			2,4 (2,5)
	2003			2,4 (1,9)
	2015			1,7 (1,9)

Le tableau 3 présente les *odds ratios* obtenus, au sein des groupes socioprofessionnels de salariés, en considérant les deux mêmes catégories en tant qu'origines et positions sociales. On relève ainsi qu'en 1977 et par rapport aux fils d'ouvriers, les fils de cadres et professions intellectuelles supérieures avaient environ 92 fois plus de chances d'être cadre qu'ouvrier. En 1985, leur avantage relatif – considérable – est du même ordre de grandeur (111), mais il décline continuellement au cours des décennies suivantes : 41 en 1993, 29 en 2003 et 23 en 2015.

Ce constat a valeur générale. Un examen attentif montre en effet que, pour les hommes comme pour les femmes, une tendance à la décroissance des *odds ratios* entre 1977 et 2015 apparaît pour la quasi-totalité des couples de catégories considérés. Dès lors, le diagnostic qui s'impose est que la fluidité sociale entre générations a légèrement, mais régulièrement augmenté en France sur la période considérée. Les *odds ratios* constituent cependant des indicateurs statistiques abstraits et l'on peut donc se demander quelle a été la circulation sociale supplémentaire produite par ce mouvement. La mesure du degré de fluidité sociale via les *odds ratios* étant effectuée en respectant les distributions socioprofessionnelles caractéristiques de chaque enquête, l'accroissement de la fluidité peut être vu comme un jeu à somme nulle, au sens où les positions sociales acquises par certains ont été perdues par d'autres.

Tableau 4 • Circulation sociale supplémentaire produite par l'accroissement de la fluidité sociale : un exemple d'évaluation (Vallet, 2014)

2. Modèle d'évolution diversifiée : effet de la variation entre 1977 et 2003, évalué sur la base du modèle de Goodman-Hout (1998) [2003 estimé Goodman-Hout – 1977 estimé Goodman-Hout et prolongé en 2003 par Ras]

Fils	1	2	3	4	5	6	Total (en milliers)
Pères							
1. Agriculteurs exploitants	+15	-19	+47	+37	-24	-56	(1 201)
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	-2	+5	+12	-5	-6	-5	(1 112)
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	-2	+11	-82	+10	+24	+39	(786)
4. Professions intermédiaires	+3	+2	-1	-32	-15	+43	(1 136)
5. Employés	-2	-2	-27	-22	-8	+62	(960)
6. Ouvriers	-12	+3	+51	+13	+29	-84	(3 702)
Total (en milliers)	(369)	(719)	(1 704)	(2 189)	(1 013)	(2 901)	(8 896)

Lecture : parmi les hommes français de 35 à 59 ans actifs occupés ou anciens actifs occupés en 2003, on compte 3 702 000 fils d'ouvriers ; en raison de l'augmentation de la fluidité sociale intervenue entre 1977 et 2003, 84 000 ne sont pas eux-mêmes ouvriers et 51 000 sont cadres ou professions intellectuelles supérieures. La réallocation des positions sociales concerne, en 2003, 406 000 hommes, soit 4,6 % de l'effectif total.

¹⁶ L'auteur a bénéficié de la collaboration de Colombe Saillard qui a calculé les *odds ratios* pour l'enquête de 2015 à l'occasion d'un stage de recherche.

Le tableau 4 fournit un exemple d'estimation de la circulation sociale additionnelle produite par l'accroissement de la fluidité sociale entre générations. La population concernée est celle des hommes, âgés de 35 à 59 ans, actifs occupés ou anciens actifs occupés en 2003. On y comptait environ 3 702 000 fils d'ouvriers. En raison de l'augmentation de la fluidité sociale intervenue entre 1977 et 2003, il est possible d'estimer que 84 000 de ces hommes ne sont pas eux-mêmes ouvriers en 2003, 51 000 d'entre eux étant devenus cadres ou professions intellectuelles supérieures. Plus généralement, on observe bien que l'accroissement de la fluidité sociale est allé de pair avec une diminution de l'immobilité au sein des groupes socioprofessionnels salariés. Et, si l'on relève un surcroît de mobilité ascendante – davantage de fils d'ouvriers devenant cadres ou professions intermédiaires –, on note aussi un effectif accru de mouvements descendants – davantage de fils de cadres et professions intermédiaires devenant ouvriers. L'augmentation des déclassements sociaux est donc l'une des facettes de la réduction de la distance intergénérationnelle entre catégories sociales. Au total et selon cette évaluation, la réallocation des positions sociales produite par l'accroissement de la fluidité en vingt-cinq ans a concerné 4,6 % de la population totale¹⁷.

Pour compléter : en comparaison internationale et au fil des cohortes de naissances

La France n'est pas le seul pays pour lequel on a pu mettre en évidence une augmentation tendancielle de la fluidité sociale entre générations. L'ouvrage *Social mobility in Europe* (Breen, 2004) a établi qu'entre les décennies 1970 et 1990, la fluidité sociale a augmenté, pour les populations masculine et féminine, en France, aux Pays-Bas et en Suède, et, de façon moins certaine, en Hongrie et en Pologne. En revanche, on n'a pu mettre clairement au jour de mouvement comparable en Allemagne et en Grande-Bretagne. Dans le chapitre conclusif de l'ouvrage, Breen et Luijckx écrivent ainsi : « Les résultats obtenus à partir de nos 11 pays pointent donc vers une conclusion relativement claire : il y a une tendance assez générale à ce que la fluidité sociale s'accroisse, même s'il peut s'agir d'une variation qui n'est pas statistiquement significative dans chaque cas. » (p. 389).

Par ailleurs, plutôt que d'étudier l'évolution de la mobilité observée et de la fluidité sociale au fil des enquêtes, il est possible de combiner celles-ci pour observer les mêmes phénomènes au fil des cohortes de naissance – pour la France, entre la cohorte 1906-1924 et la cohorte 1965-1973 – ce qui permet aussi de progresser vers leur explication. On met alors au jour les résultats suivants (Vallet, 2017 et 2020).

Du point de vue de la mobilité observée, « l'ascenseur social a fonctionné à plein régime » pour les cohortes nées entre 1939 et 1948 qui ont bénéficié d'un contexte favorable que les suivantes n'ont pas connu au même degré : forte élévation du niveau de diplôme, croissance rapide du secteur tertiaire et des positions d'encadrement supérieur et moyen (Chauvel, 1998). C'est pour ces générations que le rapport de la mobilité ascendante à la mobilité descendante a culminé, mais il a décliné régulièrement dans les cohortes suivantes (Peugny, 2007).

Du point de vue de la fluidité sociale, son accroissement tendanciel au fil des enquêtes correspond effectivement au remplacement de cohortes anciennes « moins fluides » par des cohortes récentes « plus fluides ».

On met également au jour le fait que la force du lien entre classe d'origine et classe de destination s'atténue avec l'avancée en âge. En d'autres termes, la fluidité sociale augmente au fil de la carrière professionnelle.

Enfin, on met en évidence le rôle des transformations mettant en jeu l'éducation dans l'explication de l'accroissement de la fluidité sociale en France. L'essentiel de celui-ci a été produit par deux phénomènes.

D'une part, la démocratisation de l'enseignement au sens strict – c'est-à-dire l'affaiblissement du lien entre origine sociale et niveau d'éducation obtenu – qui a été spécialement marquée pour les cohortes nées entre 1935 et 1955.

D'autre part, l'expansion de l'enseignement en elle-même en raison d'un effet de composition complexe – en effet, l'expansion de l'enseignement accroît l'importance relative des groupes plus diplômés au sein de la population ; or, c'est au sein de ces groupes plus diplômés que l'association statistique entre origine et position sociales est tendanciellement plus faible (Vallet, 2004 et 2020). Pour l'écrire de manière différente, dès qu'il est de niveau élevé, le diplôme détermine assez strictement la position atteinte, quelque soit l'origine sociale.

Enfin, le fait que l'expansion de l'enseignement et sa démocratisation aient été les facteurs principaux de l'augmentation de la fluidité sociale apparaît comme un résultat général, ainsi qu'a pu le montrer l'ouvrage comparatif *Education and intergenerational social mobility in Europe and the United States* (Breen et Müller, 2020).

¹⁷ La publication correspondante fournit d'autres évaluations analogues, pour les hommes et les femmes (Vallet, 2014).

Échanges avec la salle

Nicolas DUVOUX comprend que l'ascenseur social existe depuis qu'il est possible de le mesurer, et qu'il a même tendance à s'accélérer.

Louis-André VALLET souligne que la notion d'ascenseur social – une notion que les sociologues n'utilisent pas ! – renvoie au sentiment ou à l'expérience qu'ont les individus d'être dans une position sociale supérieure ou au moins équivalente à celle de leurs parents. La société française a connu d'importantes transformations, passant d'une société agricole à une société industrielle, puis post-industrielle. Le nombre de cadres a fortement augmenté, ce qui a provoqué une sorte d'appel d'air, mais ce phénomène s'est depuis largement ralenti. Il existe désormais moins d'écart entre la structure professionnelle des fils et celle des pères. De même, la prévalence de la mobilité ascendante sur la mobilité descendante s'est progressivement atténuée. Ces deux phénomènes ont pu contribuer à faire naître le sentiment que l'ascenseur social s'était ralenti, voire arrêté.

Néanmoins, la fluidité sociale a augmenté et le lien entre l'origine et la position sociale des individus s'est donc quelque peu desserré. En ce sens, le déterminisme social a un peu diminué. La réallocation des positions sociales liée à ce mouvement concerne un peu moins de 5 % de l'effectif global. Il s'agit donc d'une évolution difficile à observer directement ou « à l'œil nu », et qui fait apparaître à la fois des « gagnants », mais aussi des « perdants ». Ainsi, une origine sociale élevée protège moins que par le passé du déclassement social, et davantage d'enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures deviennent employés ou ouvriers.

Martine PATRON demande s'il existe des données spécifiques aux populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Nicolas DUVOUX souligne que de nombreuses discussions portent sur le destin de ces populations. Il existe une incidence biographique de longue portée. Se posent aussi des questions méthodologiques. Par exemple, quand est mesurée la permanence de la concentration de la pauvreté dans un quartier, mesure-t-on la permanence de la pauvreté des personnes qui y vivent, ou s'explique-t-elle également par le départ de celles qui s'enrichissent un peu ?

Louis-André VALLET n'a pas connaissance de publications traitant de la mobilité sociale entre générations en lien avec la politique de la ville. Mais il serait sans doute possible d'aborder cette question à partir des données de l'enquête Emploi qui dispose d'indicateurs géographiques assez fins. Un certain nombre de publications démontrent cependant que la population se renouvelle, y compris dans ces quartiers. Le Céreq a par exemple récemment publié une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes qui en sont issus. Ces travaux mettent en lumière le fait que leur destinée socioprofessionnelle est moins favorable, essentiellement pour des raisons liées à leurs ressources propres, telles que leur niveau de diplôme. Une fois ceci pris en compte, il ne semble pas qu'il existe un effet territoire très important.

Pierre MADEC s'enquiert d'études s'appuyant sur d'autres indicateurs que les CSP. En effet, être ouvrier ou employé aujourd'hui recouvre une réalité assez différente de ce qu'elle était dans les années 1950.

Louis-André VALLET indique que les sociologues se concentrent aujourd'hui majoritairement sur la position sociale appréciée à travers la profession. Des études existent également sur la mobilité sociale entre générations du point de vue du niveau d'éducation. Par ailleurs, s'il est vrai qu'être ouvrier ou employé aujourd'hui peut être différent de ce que cela pouvait signifier en 1950, cela correspond tout de même encore à une position dans la structure sociale qui reste subalterne et dominée. Le même argument, exprimé à l'inverse, peut être énoncé à propos des cadres. Enfin, et dans la mesure où l'*odds ratio* mesure l'avantage relatif des enfants d'une catégorie sociale par rapport à ceux d'une autre, on voit mal comment les évolutions historiques précédentes, qui ont trait à la signification des catégories, pourraient affecter substantiellement la mesure du degré de fluidité ou de rigidité sociale.

Bibliographie

Björklund, A. ; Jäntti, M. (1997), « Intergenerational income mobility in Sweden compared to the United States », *American Economic Review*, 87(5), p. 1009-1018.

Breen, R. (ed.) (2004), *Social mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press.

Breen, R. ; Müller, W. (eds) (2020), *Education and intergenerational social mobility in Europe and the United States*, Stanford, Stanford University Press.

Chauvel, L. (1998), *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France.

Collet, M. ; Pénicaut, É. (2019a), « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee Première*, 1739.

Collet, M. ; Pénicaut, É. (2019 b), « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », France, portrait social, édition 2019, *Insee Références*, p. 41-59.

- Corak, M. (ed.) (2004), *Generational income mobility in North America and Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Glass, D. V. (1954), *Social mobility in Britain*, London, Routledge and Kegan Paul Ltd.
- Merllié, D. (1995), « Les travaux empiriques sur la mobilité sociale avant la Première Guerre mondiale », *Revue française de sociologie*, 36(1), p. 5-31.
- Peugny, C. (2007), « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et Statistique*, 410, p. 23-45.
- Schumpeter, J. (1927), « Les classes sociales en milieu ethnique homogène », dans *Impérialisme et classes sociales*, Paris, Éditions de Minuit, 1972, p. 155-227.
- Solon, G. (1992), « Intergenerational income mobility in the United States », *American Economic Review*, 82(3), p. 393-408.
- Vallet, L.-A. (1999), « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, 40(1), p. 5-64.
- Vallet, L.-A. (2004), « Change in intergenerational class mobility in France from the 1970s to the 1990s and its explanation: An analysis following the CASMIN approach », dans Breen, R. (ed.), *Social mobility in Europe*, Oxford, Oxford University Press, p. 115-147.
- Vallet, L.-A. (2007), « Sur l'origine, les bonnes raisons de l'usage, et la fécondité de l'*odds ratio* », *Courrier des statistiques*, 121-122, p. 59-65.
- Vallet, L.-A. (2014), « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, 175, p. 6-17.
- Vallet, L.-A. (2017), « Mobilité entre générations et fluidité sociale en France : le rôle de l'éducation », *Revue de l'OFCE*, 150, p. 27-68.
- Vallet, L.-A. (2020), « Intergenerational mobility and social fluidity in France over birth cohorts and across age: The role of education », dans Breen, R. ; Müller, W. (eds), *Education and intergenerational social mobility in Europe and the United States*, Stanford, Stanford University Press, p. 91-121.